

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 12 avril 2010

Président: M. JEGO

Présents : *MMES : TIMON, PIETROBON, PESALOVO, JAMET, DE SAINT LOUP, AOUIDAD, GADEAU, GAUTHIER et DUPRE
MM : VILLETTE, GERIN, ANDREINI, BLANCHARD, BARTHOUMIEUX, PESQUET, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUX, SENOBLE, RAVETTO, METAY, PATY, DEMELUN, BEZANGER LIORET, EVEN, LEFIER, LEVEQUE, FONTAINE, LECHNER, LORET, JACQUIER, CHEREAU, JEGO, ALBOUY-GUIDICELLI, VATONNE, CAHIN, GARCIA, GAULTIER, SEMELLE, HUSSON, TYCHENSKY, BENARD, MAILLARD, RUIZ, CHOMET et BAZIRE.*

Pouvoirs : Mme JACQUIER à M. JACQUIER

Absents représentés : *Mme PINEAU par M. LORET
M. MAILIER par M. VATONNE
M. TROUVE par Mme AOUIDAD
Mme FOURNALES par M. CHOMET*

Absents excusés : M. GORACY

M. FONTAINE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

◆ le procès verbal n° 51 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 8 février 2010

Effectue à l'unanimité:

◆ la reprise anticipée des résultats 2009 du budget principal et des budgets annexes dans le cadre du vote des budgets primitifs et affecte provisoirement les résultats excédentaires.

Déroge à l'unanimité:

◆ à la règle d'affectation des résultats pour les budgets concernant des opérations d'aménagement.

Vote à l'unanimité:

◆ les taux d'imposition 2010 comme suit :

- taxe d'habitation : 1.02 %, foncier bâti 2 %, foncier non bâti 4,08 %, taux relais hors zone 3,04 %, taux relais en zone 14,49 % et taxe d'enlèvement des ordures ménagères 18,80 %.

Approuve à l'unanimité des votants:

◆ le montant des redevances eau et assainissement pour l'exercice 2010

Vote à l'unanimité des votants :

◆ les budgets primitifs suivants :

- Général, pour un montant total de 19 942 273,39 €

- Assainissement pour un montant total de 28 144 791,35 €

Vote à l'unanimité :

◆ les budgets primitifs suivants :

- Actions économiques pour un montant total de 1 712 084,40 €

- Lotissement de Merlange pour un montant total de 1 384 303,48 €

- Zac de St Donain pour un montant total de 11 071 158,22 €

- Eau pour un montant total de 2 500 830,44 €

Valide à l'unanimité :

◆ l'avenant n°1 au contrat de marché SCREG pour les travaux d'infrastructure de la ZAC Langevin

Approuve à l'unanimité :

◆ l'avant projet du réseau de collecte et le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement de Courcelles en Bassée et de Laval et autorise M. le Président ou son délégué à solliciter les partenaires financiers potentiels

Décide à l'unanimité :

◆ de solliciter un avenant de prolongation du contrat de Bassin Rivières vivantes d'Ile de France

Valide à l'unanimité :

◆ le programme d'entretien des vidanges de Varennes sur Seine pour l'exercice 2010

Lance à l'unanimité :

◆ la consultation pour la mise en place d'une mission d'assistance à l'élaboration du projet de territoire labellisé Agenda 21

Autorise à l'unanimité :

◆ la vente d'un local à la société LUSITANIA pour un prix de 100 000 €HT

Approuve à l'unanimité :

◆ les modifications de la grille tarifaire de l'Escale Fluviale des Deux Fleuves

Décide à l'unanimité :

◆ d'adhérer au CODERANDO 77

Annule à l'unanimité :

◆ la délibération du 14 décembre 2009 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis en procédure de délégation de service public.

***Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,
Philippe LEVEQUE***